

**OCLT** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

**ODD** : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès des acteurs locaux, des habitants et du grand public.

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	Prise en compte des enjeux écologiques du site par le grand public, les scolaires mais surtout par les acteurs locaux Implication des acteurs dans la démarche Natura 2000
<b>HIC visés</b>	/
<b>EIC visées</b>	/
<b>Territoires</b>	Tout le site
<b>Surface</b>	14 001 ha
<b>Actions liées</b>	C2

### PLANIFICATION

#### Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'information et la sensibilisation des habitants et des usagers du site à la présence d'habitats et d'espèces rares et menacées sur ce territoire est une condition indispensable à la préservation d'un site à fort enjeu environnemental. Cette sensibilisation passe par l'information des adultes, mais également par la formation des enfants.

Par ailleurs, il y a une forte demande de la part des acteurs locaux (exploitants agricoles et aquacoles, équipes d'entretien, collectivités, etc.) pour une formation et/ou une information leur permettant de reconnaître et/ou de voir les espèces et habitats remarquables pour lesquels ils ont une responsabilité patrimoniale à travers leurs activités.

Le but de cette action est de développer la conscience environnementale des habitants du site, de les sensibiliser à l'impérative nécessité de protéger la biodiversité et de les rendre eux-mêmes acteurs de la démarche. Les grands principes de cette action sont les suivants :

- Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de conservation d'une faune et d'une flore remarquables à préserver.
- Montrer l'intérêt de la mise en place de Natura 2000 sur ce territoire
- Insister sur la place des acteurs locaux dans la démarche de préservation
- Développer les actions éco-citoyennes

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Information des acteurs locaux sur les richesses naturelles du site

- Réalisation de plaquettes de vulgarisation sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- Organisation de sorties sur le terrain à destination des acteurs locaux (découverte des habitats et des espèces, suivi des aménagements) – 2 par an

#### Information du grand public sur les richesses naturelles du site

- Organisation de sorties découverte du patrimoine naturel, bâti et culturel du territoire
- Réalisation d'expositions itinérantes présentant le site Natura 2000, sa biodiversité et les activités en place
- Organisation de cycles de conférence (patrimoine naturel, rôle des activités)
- Implication et sensibilisation du grand public par l'organisation d'un concours photos

Ces diverses manifestations ont déjà été mises en place en 2010 et 2011 dans le cadre de l'opération « Bouge ton marais » organisée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

### Information des acteurs locaux sur la mise en œuvre du DOCOB

- Rédaction d'une lettre d'information sur la démarche Natura 2000 « A Ras 2 Marais » (parution bisannuelle) – diffusion papier et numérique
- Actualisation du site Internet dédié à la démarche

### Sensibilisation du public jeune aux enjeux du site Natura 2000 (patrimoine naturel et activités)

- Organisation de sorties découverte à destination des scolaires (ce type de manifestations a déjà été réalisé en 2010 dans le cadre de l'opération Bouge ton Marais)
- Réalisation de projets pédagogiques : les 18 communes concernées par le site Natura 2000 comptent de nombreuses écoles, collèges et lycées... L'objectif de cette action est de réaliser un projet pédagogique (1 ou 2 classes par an) sur des thématiques en lien avec les habitats et les bonnes pratiques de gestion.
- Proposition de thématiques : estran (pêche à pied), milieux dunaires (laisses de mer, dunes embryonnaires, etc.), marais salé, marais doux, estuaire

Différents outils pédagogiques pourront être mis en place (maquette, jeu de rôle, mallettes pédagogiques)

### **OUTILS DE REALISATION**

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité concourant à l'atteinte des objectifs

### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Tous les acteurs du site

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

CPIE Marennes-Oléron, Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Communauté de Communes du Bassin de Marennes, CCSTI Mendès France, écoles, collèges, lycées, association de protection de l'environnement, structures professionnelles, réseau d'acteurs d'éducation à l'environnement

### **COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Budget prévisionnel :**

Animation : 28 j/an et 6 jours sur une année

- réalisation de plaquettes (2 par an) : 6j/an
- organisation de sorties terrain (tout public) : 7j/an
- réalisation d'expositions itinérantes : 3j sur 1 année
- organisation de cycles de conférence : 3j sur 1 année
- organisation et exposition d'un concours photos : 4j/an
- rédaction d'une lettre d'information : 3j/an
- actualisation du site Internet : 3j/an
- accompagnement pour la réalisation de projets pédagogiques : 5j/an

=> 28 x 500 = 14 000€/an et 6 x 500 = 3000€ sur une année

**Soit pour 5 ans, un montant total de 73 000 €**

#### **Coût indicatif unitaire**

Lettre d'information (4 à 6 pages - 300 ex) : 300€ (2 par an)

Impression plaquette (1500 ex.) : 1000€ (1 par an)

Sortie terrain - prestation : 200€ (3 par an)

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités, Agence de l'Eau Adour Garonne

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

#### **Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de jours passés pour les actions de sensibilisation
- Nombre de documents et/ou d'événements réalisés

#### **Indicateurs de performance :**

- Evolution du nombre de participants aux sorties terrain
- Evolution du nombre de participants au concours photos
- Evolution de la sensibilisation et de la connaissance des acteurs (par un questionnaire)

## Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers



**OCLT :** Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

**ODD :** Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès des acteurs locaux, des habitants et du grand public.

*Informar les usagers et les propriétaires sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site*

*Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs*

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- Prise en compte du partage de l'espace par tous les acteurs locaux - Connaissance par les acteurs locaux des pratiques respectueuses du site - Implication des acteurs dans la démarche Natura 2000
<b>HIC visés</b>	/
<b>EIC visées</b>	/
<b>Territoires</b>	Tout le site
<b>Surface</b>	14 001 ha
<b>Actions liées</b>	T2, C1, C3, O1, O2, O3

### PLANIFICATION

#### Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le site Natura 2000 est le lieu d'une multitude d'activités économiques et de loisirs. Celles-ci peuvent parfois avoir un impact négatif sur le milieu mais aussi être mutuellement conflictuelles. Cette action vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux comportements respectueux du site mais aussi des usages en place.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Modalités techniques de mise en œuvre

#### Sensibilisation des propriétaires concernés sur les problématiques de gestion et d'entretien du réseau hydraulique et des digues

Une association syndicale de gestion de l'eau constitue le 1<sup>er</sup> interlocuteur pour un propriétaire souhaitant gérer convenablement son marais. Il convient donc de soutenir leur création (action O1). Par ailleurs, les éléments définis dans les actions liées au réseau hydraulique (O1, O2 et O3) seront regroupés dans le guide de bonnes pratiques (T2) sous forme de fiches.

- Rencontres ponctuelles avec les propriétaires
- Encourager la création d'un réseau d'acteurs relais référents (présidents de syndicat de marais)
- Organisation de sorties terrain sur des chantiers de curage

#### Mise en place d'un partenariat avec les fédérations d'activités de loisirs

Cette mesure a pour objectif d'intégrer les préconisations Natura 2000 (et notamment les éléments de la charte Natura 2000) dans les chartes de bonnes pratiques (ou les règlements intérieurs) des activités touristiques du site (randonnée pédestre cycliste et équestre, loisirs motorisés, loisirs aériens...).

#### Sensibiliser les entreprises de location/vente/prêt d'engins motorisés et/ou aériens

- Rencontres individuelles avec les entrepreneurs pour les sensibiliser à ces problématiques et les inciter à afficher la (ou les) charte(s) de bonnes pratiques dans leur magasin

---

---

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

---

---

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs

---

---

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

CPIE Marennes-Oléron, structures professionnelles, structures de loisirs, associations de protection de l'environnement, syndicats de propriétaires

---

---

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Budget prévisionnel :

Animation :

- Rencontres ponctuelles avec les propriétaires : 2j/an
- Organisation de sorties terrain sur des chantiers de curage : 2j/an
- Rédaction des chartes de bonnes pratiques : 5j la 1<sup>e</sup> année
- Rencontres avec les entrepreneurs : 2j/an

1<sup>e</sup> année : 5 x 500 = 2500€

Années suivantes : 6 x 500 = 3000€/an

**Soit pour 5 ans, un montant total de 14 500 €**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe

---

---

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de rencontres
- Nombre de sorties terrain
- Nombre de chartes de bonnes pratiques intégrant les préconisations Natura 2000
- Nombre de chartes Natura 2000 affichées

#### Indicateurs de performance :

- Evolution de la sensibilisation et de la connaissance des acteurs (par un questionnaire)
- Nombre de chartes Natura 2000 signées
- Diminution des atteintes à l'environnement et des perturbations
- Diminution des conflits entre les activités



**OCLT :** Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

**ODD :** Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, des règles sanitaires et des activités socio-économiques en place

*Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs*

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	Prise de conscience de la richesse du site par les touristes Développement de gestes éco-citoyens Réduction des dégradations des habitats liées à une mauvaise connaissance
<b>HIC visés</b>	/
<b>EIC visées</b>	/
<b>Territoires</b>	Tout le site
<b>Surface</b>	14 001 ha
<b>Actions liées</b>	C1, L1, L2

### PLANIFICATION

#### Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le Bassin Marennes-Oléron est un site très touristique, principalement sur les plages mais aussi dans les zones de marais, avec le développement de nombreuses activités de loisirs : randonnées pédestres et cyclistes, quad, jet-ski, ULM, camping-carisme. Ce public n'est pas toujours au fait des enjeux du territoire et peut être à l'origine de dégradations involontaires et de dérangements pour la faune et les acteurs locaux. Cette action vise à sensibiliser spécifiquement cette catégorie d'utilisateurs.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

##### Mise en place d'un partenariat avec les professionnels du tourisme

- sensibilisation et formation des offices de tourisme
- rédaction d'une charte de bonnes pratiques générale sur les marais à afficher dans les offices
- mise à disposition des chartes liées à chaque activité

##### Aménagement des accès pour réduire l'impact du public

Ces aménagements sont déjà pris en compte sur le littoral et les dunes par les actions L1 et L2. Cette mesure permet de prendre en compte des enjeux de conservation ponctuels sur les marais liés à la circulation du public. Il s'agit de canaliser, de manière ponctuelle ou non, l'accès et la circulation du public afin de réduire leur impact sur les habitats et le dérangement.

Les aménagements peuvent par exemple correspondre à :

- la mise en place et entretien de sentier « de contournement » (pour éviter le piétinement, le dérangement d'un site de nidification)
- la pose et dépose saisonnière d'obstacles appropriés

Ces aménagements feront l'objet d'un diagnostic au cas par cas. Ils ne peuvent être mis en place sur des propriétés privées.

### Mise en défens de secteurs sensibles

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fourniture de poteaux, grillage, clôture</li><li>- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li><li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ;</li><li>- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ;</li><li>- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones</li><li>- Entretien des équipements</li><li>- Etudes et frais d'expert</li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Période d'autorisation des travaux</li><li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li></ul>

### Sensibilisation du public à la fragilité et au respect du milieu

Le cas échéant, la pose d'un panneau explicatif à proximité d'un site à enjeu pourra s'avérer nécessaire.

### Sensibilisation du public

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conception des panneaux</li><li>- Fabrication</li><li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li><li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li><li>- Entretien des équipements d'information</li><li>- Etudes et frais d'expert</li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li><li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li></ul>

## 2. Conditions particulières d'exécution

Le Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics prévoit que les établissements recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les espaces ouverts au public. La mise en accessibilité des sites existants doit intervenir dans un délai de 10 ans.

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs

---

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

CPIE Marennes-Oléron, Structure animatrice, collectivités, associations de protection de l'environnement, structures professionnelles, offices de tourisme, fédérations d'activités de loisirs

---

### **COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Budget prévisionnel :**

Animation

- rencontres avec les offices de tourisme : 5j la 1<sup>e</sup> année ensuite 3j/an
- rédaction d'une charte globale de bonnes pratiques : 2j la 1<sup>e</sup> année
- suivi des aménagements : 1j/an

1<sup>e</sup> année : 7 x 500 = 3500€

Les années suivantes : 4 x 500 = 2000€

**Soit pour 5 ans, un montant total de 11 500 €**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités

---

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

#### **Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de partenariat mis en place avec les offices de tourisme
- Nombre d'aménagements réalisés

#### **Indicateurs de performance :**

- Evolution des surfaces d'habitats piétinés